

Grille tarifaire de l'offre ekWateur

OFFRE DE FOURNITURE DE GAZ 100% BIOMETHANE FRANCAIS

Prix de l'abonnement indexé aux TRV et prix du kWh aux TRV + 8€/MWh HT



Clients résidentiels - Contrat d'une durée de 12 mois
Grille établie sur la base des Tarifs Réglementés de Vente en vigueur au 01/05/2021
Offre valable jusqu'au 31/07/2021

BIOGAZ FRANCAIS							
Classe de consommation	Zone	Abonnement mensuel (en €)		Prix du kWh (en €/kWh)			
				Tarifs réglementés*		Offre ekWateur	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Base	N/A	7,22 €	8,49 €	0,0604 €	0,0826 €	0,0660 €	0,0893 €
B0	N/A						
B1/B2i	1	16,86 €	20,78 €	0,0398 €	0,0579 €	0,0454 €	0,0646 €
	2			0,0404 €	0,0586 €	0,0460 €	0,0653 €
	3			0,0410 €	0,0593 €	0,0466 €	0,0660 €
	4			0,0416 €	0,0600 €	0,0472 €	0,0668 €
	5			0,0422 €	0,0608 €	0,0478 €	0,0675 €
	6			0,0428 €	0,0615 €	0,0484 €	0,0682 €

* Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de Juin 2021

Cette tarification est valable 12 mois. Elle est fixe. Cela signifie que le prix du kWh n'évoluera pas pendant toute la durée du contrat, quelle que soit l'évolution des TRV. Le montant de l'abonnement mensuel est quant à lui soumis aux évolutions des TRV.

Après 12 mois, nous vous proposerons une nouvelle tarification que vous serez libre d'accepter ou de refuser.

Votre tarif comprend :




Les indispensables :




100% renouvelable

Electricité, gaz et bois, nous voyons tout en vert :)



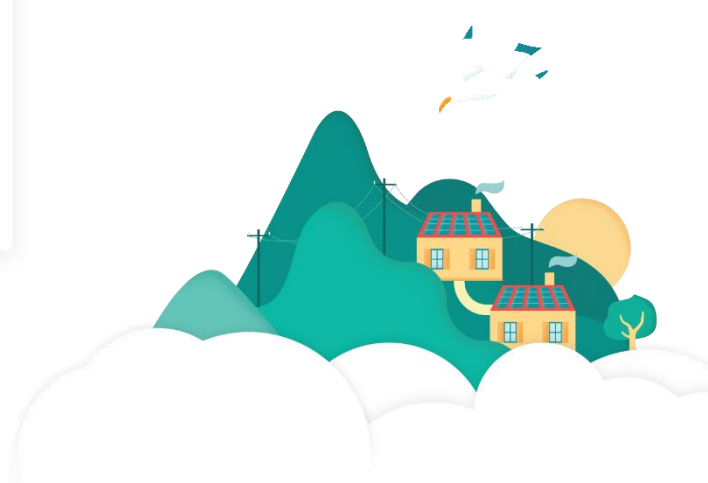
0 engagement

Vous êtes libre, à jamais !



0 stress

Pas de coupure quand vous changez !



Comment est calculé le prix Toutes Taxes Comprises (TTC) ?

1. L'abonnement Toutes Taxes Comprises

C'est la partie fixe de votre facture, elle est composée de :

- L'abonnement Hors Toutes Taxes
- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) : elle est calculée à partir d'une part de ce que vous payez pour le transport du gaz jusqu'à chez vous (GRT Gaz et Téréga) et l'acheminement (GRDF). La part acheminement évolue chaque 1^{er} juillet tandis que la part transport évolue au 1^{er} janvier. Il faut savoir que la CTA est la seule taxe dont le montant diffère par fournisseur car la part de transport dépend des clients de chaque fournisseur.
- La TVA au taux de 5,5%

Voici la formule exacte pour calculer votre abonnement :

$$(\text{Abonnement HTT} + \text{CTA}) * (1 + \text{TVA})$$

Par exemple pour un client B1/B2i (consommation supérieure à 6MWh/an) :

- Abonnement HTT = 16,86€/mois
- CTA = 2,84€/mois
- TVA à 5,5%
- Soit $(16,86 + 2,84) * 1,055 = 20,78€$ TTC

2. Le kilowattheure Toutes Taxes Comprises

C'est la partie variable de votre facture et qui représente votre consommation.

Le kilowattheure Toutes Taxes Comprises est calculé avec 3 données :

- Le prix du kWh Hors Toutes Taxes
- La TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel, elle est de 0,00843€/kWh. Le montant de la TICGN devrait évoluer au 1^{er} janvier de chaque année.
- La TVA au taux normal de 20%

La formule exacte pour calculer votre kilowattheure TTC est :

$$(\text{Consommation kWh HTT} + \text{TICGN}) * (1 + \text{TVA})$$

Par exemple pour un client B1 en Zone 1 :

- Consommation HTT = 0,0454€/kWh
- TICGN = 0,00843€/kWh
- TVA à 20%
- Soit $(0,0454 + 0,00843) * 1,2 = 0,0646€/kWh$

Une question ?

Nos conseillers vous répondent 6 jours sur 7, depuis nos centres d'appels situés au Mans, à Reims et à Amiens.



Par **téléphone** au [09 77 40 66 66](tel:0977406666)

Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 18h (prix d'un appel local)

Par **email** à l'adresse : nous-on-repond@ekwateur.fr

Par **courrier** à l'adresse postale ekWateur, BP 40056,69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID

Par **chat** sur le site www.ekwateur.fr

En cas d'urgence électricité, contactez Enedis au 09 72 67 50 suivi des 2 chiffres de votre département. En cas d'urgence gaz, contactez GRDF au 0 800 47 33 33.

Fiche d'information standardisée de l'Offre de fourniture de gaz.

1	Caractéristiques de l'Offre gaz	<p>ekWateur s'engage à s'assurer qu'une quantité de gaz produit à partir de sources renouvelables correspondant à la proportion de renouvelable de la consommation annuelle choisie par le Client est injectée dans le réseau.</p> <p>ekWateur peut en apporter la preuve à tout moment, conformément à la réglementation sur les Garanties d'Origine (Article L 446-3 du Code de l'énergie).</p>
2	Prix appliqué au Client (Article 3 des CGV)	<p>Le prix applicable au Client figure dans les conditions particulières qui lui sont remises avant sa souscription définitive à l'offre.</p> <p>Il inclut toutes les taxes et contributions prévues par la réglementation (TVA, TICGN, CTSSG, la CTA et la CSPG) ainsi que la redevance due aux gestionnaires des réseaux gaz (ATRT, ATRD).</p>
3	Durée du contrat (Article 5.1 des CGV)	<p>Le contrat est à durée indéterminée. Le Client peut résilier à tout moment.</p> <p>Le Fournisseur s'engage à maintenir son offre pour une durée minimum de 1 an.</p>
4	Facturation et modalités de paiement (Article 6 et 7 des CGV)	<p>La facture est établie sur la consommation relevée par le gestionnaire, à défaut par le client, à défaut sur une estimation.</p> <p>La facture peut être soit « saisonnalisée » établie tous les mois, soit « lissée » établie une fois par an.</p> <p>La facture est émise soit sur support papier soit, avec l'accord exprès du Client, sur support électronique.</p> <p>La facture est acquittée dans les 14 jours à compter de son émission soit par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque ou mandat compte.</p> <p>Si le Client a choisi une facture lissée, il accepte de payer sa facture uniquement par prélèvement automatique.</p>
5	Conditions de révision des prix (sans notification préalable du Client) (Article 3.1 des CGV)	<p>L'option à prix fixe consiste pour ekWateur à proposer au Client un prix du kWh inchangé pendant une période contractuelle déterminée dans les conditions particulières de vente, sauf en cas d'évolution des taxes, impôts ou contributions de toute nature. Dans ce dernier cas, la modification du prix ainsi imposée s'effectue de plein droit sans qu'il soit nécessaire qu'ekWateur en informe préalablement le Client.</p> <p>Un mois avant la fin de la période pendant laquelle le prix reste inchangé, ekWateur informera le Client par voie postale ou à sa demande par voie électronique, du nouveau prix proposé.</p>
6	Conditions de résiliation à l'initiative du client (Article 5.2.1 des CGV)	<p>Le Client peut résilier son Contrat à tout moment sans frais ni pénalités.</p> <p>Si le Client résilie pour changer de fournisseur le délai de résiliation est de maximum 21 jours.</p> <p>En cas de déménagement, ou pour tout autre motif, le délai maximum est de 30 jours.</p> <p>Le Client notifie sa résiliation à ekWateur via le site ekWateur.fr dans la rubrique prévue à cet effet, ou par courrier au service client à l'adresse : ekWateur BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.</p>
7	Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 5.2.2 des CGV)	<p>ekWateur peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations essentielles, notamment en cas d'impayés, sous réserve d'une mise en demeure préalable.</p>
8	Incidents de paiement (Article 7.3 des CGV)	<p>En cas de non-paiement de la facture le Client est redevable d'une pénalité à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum forfaitaire de 7,50 € TTC.</p> <p>Cette pénalité n'est pas due si le Client de bonne foi est en situation de précarité ou que sa consommation est anormalement élevée par rapport à ses habitudes de consommation.</p>
9	Service client et réclamations (Article 9.1 des CGV)	<p>En cas de réclamation, le Client peut contacter le service client ekWateur par mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr, par téléphone au 09 77 40 66 66 (prix d'un appel local) ou par courrier à l'adresse postale ekWateur, BP 40056,69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.</p> <p>ekWateur accuse réception de la réclamation dans les 48 heures et s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de quinze jours.</p>

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain seuil défini par décret bénéficient pour leur résidence principale du chèque énergie institué par les articles L 124-1 et suivants du Code de l'énergie et dont les modalités et conditions d'accès sont définies par voie réglementaire. Celles-ci peuvent être consultées sur le site www.chequeenergie.gouv.fr. Un numéro vert est également disponible pour toute information relative au chèque énergie : 0 805 204 805 (appel gratuit depuis un poste fixe).

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

